

Chaque chrétien de Raqqa, en Syrie, doit payer 500 euros aux musulmans au titre de la jizia... Par Bernard Dick

écrit par Christine Tasin | 28 février 2014



Siège de l' « État Islamique d'Irak et du Levant (EIIL) »

Bureau de la Mission

Wilaya (1) de Raqqa

L' « ETAT ISLAMIQUE D'IRAK ET DU LEVANT » IMPOSE SES LOIS AUX CHRETIENS DE RAQQA, EN SYRIE. C'EST L'UNE DES PREMIERES MANIFESTATIONS DE LA CHARIA.

Pour ceux qui prétendent que la dhimmitude n'existe pas dans l'islam...

L'organisation EIIL, filiale d'al-Qaeda, dont l'acronyme en arabe est Da'ech, a déclaré qu'elle vient d'imposer la jizia, la capitation, aux chrétiens de la ville de Raqqa, soit 17 gramme d'or par personne (environ 550 €). Les chrétiens

doivent s'engager à ne pas montrer de signes ostentatoires de leur religion, moyennant la garantie de protection.

L'organisation a diffusé ses instructions sur les réseaux sociaux interdisant de restaurer les églises, de sonner les cloches et de prier en vue et au su de tous. Elle interdit aux chrétiens la possession d'armes, la vente de porc et d'alcool aux musulmans.

Traduit de l'arabe par

Bernard Dick

(1) Collectivité publique territoriale

Sur le même sujet, pour plus d'informations :

<http://www.algeriel.com/international-2/syrie-leiil-impose-la-jizia-aux-chretiens-de-raqqa/>